

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Saverne
COMMUNE DE SOMMERAU

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°4 / 2024 EN DATE DU 29 MAI 2024 A 19H30

Nombre de conseillers élus : 23
 Nombre de conseillers en fonction : 23
 Quorum : 12

Nombre de conseillers présents en séance : 17

Nombre de Votants : 20 dont 3 procurations

Date de convocation : 23 mai 2024 par le maire LORENTZ Bruno
 Date de publication sur le site internet communal : 06 juin 2024
 Date d'affichage liste des délibérations : 06 juin 2024
 Date de transmission au contrôle de légalité : 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, à Allenwiller, salle de la mairie, sous la présidence de LORENTZ Bruno, Maire.

Étaient présents :

LORENTZ Bruno	Maire
HEIM Claude	1er adjoint et maire délégué de Birkenwald
AUER Maurice	5ème adjoint et maire délégué de Salenthal
ANTONI Cathy	4ème adjoint
ANDRES Jean-Jacques	Conseiller municipal
BRUNNER Bruno	Conseiller municipal
CHAMPEL Jean-Marc.....	Conseiller municipal
FRIEDERICH Vanessa	Conseillère municipale
FRIEDRICH Jean-Louis.....	Conseiller municipal
GUTH Julien.....	Conseiller municipal
KIEFFER Josiane	Conseillère municipale
OSTERMANN Céline.....	Conseillère municipale
PAULEN René.....	3ème adjoint
RENAULT Stéphane	Conseiller municipal
ROTH Larissa.....	Conseillère municipale
SCHALL Véronique	Conseillère municipale
WAGNER Sabine	Conseillère municipale

Absent(s) excusé(s) :

JAEGER Jacqueline.....	2ème adjointe et maire délégué d'Allenwiller (procuration à Bruno LORENTZ)
GUNTHNER Patricia	Conseillère municipale (procuration à René PAULEN)
LORENTZ Béatrice.....	Conseillère municipale et Maire délégué de Singrist (procuration à Vanessa FRIEDERICH)

Absents non excusés :

De la HOGUE Arnaud	Conseiller municipal
JOCQUEL Julien	Conseiller municipal
MOEBEL Christelle	Conseillère municipale

Assistaient en outre à la séance :

KALCK Pascale.....	Attachée territoriale principale – secrétariat
RIEHL Aurélie.....	Adjointe administrative - secrétariat
SCHNEPP Eric	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe - service technique

Secrétaire de séance : René PAULEN, assisté de KALCK Pascale

La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2) Adoption procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 04/04/2024
- 3) Finances Budget 2024 – Décision Budgétaire Modificative - DBM 2024-01
- 4) Festivités Fête Nationale 2024 – Modalités d'organisation
- 5) Situation enfant accidenté – Cadeau exceptionnel
- 6) Investissements
 - a. Aménagement rond point RD 1004
 - b. Aménagement extérieur église Singrist
 - c. Aire de jeux à Singrist
 - d. Extension Musée du Patrimoine agricole d'Antan - Attribution travaux
- 7) Urbanisme - Informations
- 8) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire
- 9) Informations diverses

- ❖ M. le Maire ouvre la séance à 19 H 30, salue les membres présents et donne lecture des procurations.
- ❖ Il présente, au nom du conseil municipal, ses plus sincères condoléances à Mme JAEGER Jacqueline suite au décès de sa maman.
- ❖ Le conseil municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DCM 2024-45 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. René PAULEN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Pascale KALCK.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-46 : Adoption Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 04/04/2024

Point 2

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2024 transmis aux Conseillers avant la réunion est soumis à l'assemblée pour adoption.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2024 est approuvé.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-47 : Finances – Budget 2024 – Décision Budgétaire Modificative – DBM 2024-01
--

Point 3

Rapporteur : Pascale KALCK à la demande de M. le Maire

Les frais d'études destinés à la réalisation d'une immobilisation corporelle (initialement enregistrés en immobilisation incorporelle aux comptes 2031 « frais d'études ») sont à intégrer au coût de l'immobilisation corporelle produite ou acquise par transfert des comptes 20x au compte 23 ou 21 concernés par opération d'ordre budgétaire, si l'opération se réalise.

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré,

Afin de permettre la passation de ces écritures dans le cadre de l'opération « Forêt Sanctuaire » et d'intégrer les frais liés au diagnostic visuel et sonore réalisé en 2023 pour un coût de 1200 € TTC, le conseil municipal prend la décision budgétaire modificative suivante :

Budget primitif 2024 – Section investissement

Dépenses

Compte 2128-041 / OPFI	
Autres agencements et aménagements	+ 1200 €

Recettes

Compte 2031-041 / OPFI	
Frais d'études	+ 1200 €

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-48 : Festivités Fête Nationale 2024 – Modalités d'organisation
--

Point 4

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Le conseil municipal est appelé à définir les modalités d'organisation des festivités de la Fête Nationale 2024.

Après en avoir délibéré, les modalités d'organisation des festivités du « 14 juillet 2024 » sont arrêtées comme suit :

- Quand : Samedi 13 Juillet 2024 sous forme de soirée dansante
- Où : Salle La Waldbuhn à Allenwiller
- Animation : Orchestre « Les Libertys » (coût 460 €) + Spectacle « son et lumière » + structure gonflable pour les enfants (coût : 660 € TTC) – pris en charge par la commune
- Habitants de Sommerau : Une brioche « 14 juillet Wegge » sera distribuée aux enfants de 0 à 14 ans inclus et domiciliés dans la commune (présents à la cérémonie), aux conseillers municipaux et au personnel. Un portage à domicile aura également lieu le 14/07/2024 pour toutes les personnes de 65 ans et plus.
- Petite restauration et boissons seront proposées via le canal associatif ; préparation, service et rangement seront assurés par le conseil municipal

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024 (article 6232 – Fête et cérémonies).

- Il sera remis aux jeunes ayant obtenu leur « Brevet de collèges » ou leur « Certificat de Formation générale CFG » un bon « culture » d'une valeur de 25 € (vingt cinq euros) à valoir dans un commerce de proximité –Les crédits nécessaires seront prévus au Budget primitif 2024 (article 65132 – prix).

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-49 : Situation enfant accidenté – Cadeau exceptionnel

Point 5

Rapporteur : Bruno LORENTZ

M. le Maire propose au conseil municipal d'offrir, à titre exceptionnel, un cadeau au petit garçon (âgé de 5 ans) domicilié à Allenwiller-Sommerau, accidenté en février 2024 et toujours en traitement. Il y a lieu d'en délibérer et de fixer un montant, le cas échéant.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat d'un cadeau d'une valeur maximale de 150 (cent cinquante) € HT soit 180 (cent quatre-vingt) € TTC. La commune se chargera soit de l'achat en direct soit remboursera la famille sur production de la facture d'achat (subvention pour participation à l'achat).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 (article 6238 – Publicité, publications, relations publiques – Divers - si achat direct ou article 65741 subvention de fonctionnement – aux ménages).

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-50 : Investissements

DCM 2024-50.1 : Aménagement rond point RD 1004

Point 6a

Rapporteur : Eric SCHNEPP à la demande de M. le Maire

M. SCHNEPP présente au conseil un projet d'aménagement du rond point RD 1004 comportant :

- des panneaux en corten avec inscriptions : « Bienvenue », « à Sommerau » et 4 panneaux avec le nom des communes déléguées
- une prairie fleurie au centre
- du béton désactivé
- des pavés en délimitation.

M. GUTH relève le fait que l'entreprise RIEHL PAYSAGES rend attentif qu'il peut y avoir des traces au sol (béton) avec les panneaux en corten. M. SCHNEPP préconise d'utiliser un convertisseur de rouille ou de prévoir un traitement adapté, en sus, le cas échéant.

Décision du Conseil Municipal :

Vu les devis sollicités et obtenus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux suivants : Aménagement Rond Point RD 1004 et accepte les devis de la :

- Sté DIEBOLT TP de Marmoutier pour un montant de 21 932,50 € HT soit 26 319 € TTC
- Sté RIEHL PAYSAGES de Sommerau pour un montant de 24 286,84 € HT soit 29 144,21 € TTC

Soit 46 219,34 € HT (55 463,21 € TTC) la totalité des travaux.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024 (opération 106000 – Parking et aménagements).

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux et à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-50.2 : Aménagement extérieur église Singrist

Point 6b

Rapporteur : Eric SCHNEPP à la demande de M. le Maire

M. SCHNEPP présente au conseil trois propositions de remise en état, avec des blocs-marches en grès des Vosges, de l'escalier d'accès au cimetière de Singrist (entre 26 289 et 27 338 € HT). Il précise que deux expertises ont été diligentées qui concluent notamment que le mur ne menace pas de ruine immédiate mais nécessite des travaux d'entretien permettant d'assurer sa stabilité en vue des travaux de réfection de l'escalier.

M. PAULEN constate que les devis sollicités ne portent que sur la réfection de l'escalier. Il aimerait que soit ajouté l'enlèvement des deux marches d'entrée à l'église et ainsi l'ensemble du parvis pourrait être réaménagé. Pour lui, le surcoût ne devrait pas être significatif. M. HEIM rappelle, que lors de la visite sur place avec la commission travaux, il avait été constaté qu'avec cet aménagement présenterait une problématique technique : certaines tombes seraient en contrebas de l'allée... En outre il y a lieu de vérifier la réglementation d'accès PMR.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ajourner ce point dans l'attente d'une réunion, sur place, avec l'ensemble du conseil municipal.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-50.3 : Aire de jeux à Singrist
--

Point 6c

Rapporteur : Bruno LORENTZ

M. le Maire informe le conseil que des devis pour la réalisation d'une aire de jeux à Singrist à proximité de la salle des fêtes Festmatt ont été sollicités. Néanmoins, les prestations proposées lui semblent trop onéreuses (plus de 26000 € HT). Aussi, il demande au conseil à définir exactement les équipements souhaités pour l'aménagement de l'aire de jeux à Singrist afin de solliciter des devis plus précis.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite obtenir des devis pour les prestations suivantes :

- Fourniture et pose d'1 ou 2 jeux à ressort simple
- Fourniture et pose d'1 balançoire horizontale et/ou fourniture et pose d'1 tobogan basique
- Fourniture et pose d'une clôture rigide
- Fourniture et pose d'un portillon
- Fourniture et pose d'une corbeille en métal
- Prestations obligatoires :
 - o Installation de chantier
 - o Fourniture et mise en œuvre du sol coulé à minima au lieu d'implantation des structures si possibilité de mettre des copeaux
 - o Fourniture et pose d'un panneau d'information réglementaire
 - o Contrôle de réception réglementaire le cas échéant

Le conseil sera appelé à statuer sur la réalisation lors d'un prochain conseil.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-50.4 : Extension Musée du Patrimoine agricole d'Antan - Attribution travaux

Point 6d

Rapporteur : Bruno LORENTZ

La procédure publique de mise en concurrence pour l'extension du musée du patrimoine agricole d'antan (avec mise aux normes) à Allenwiller est arrivée à son terme. Les offres ont été analysées par le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 mai 2024 à 19H30 pour se prononcer sur l'attribution des marchés, suite à cette analyse. Les conseillers ont été destinataires (avec la note de synthèse) du RICT, de l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre et des PV des réunions de la Commission. Le dossier est soumis au Conseil Municipal pour délibération d'attribution. La version avec les options comporte la création d'une travée supplémentaire de 240 m2.

Débats :

Pour M. GUTH, les pièces marchés présentent des discordances de prestation et de quantité par rapport au plan PRO-DCE et au besoin exprimé par la maîtrise d'ouvrage et l'exploitant. D'après lui, ces écarts ne sont pas négligeables et l'architecte n'aurait pas pris en compte l'économie de la

construction, imposant des travaux non nécessaires devant être payés et engendrant une rémunération du maître d'œuvre... Il n'a plus confiance en l'architecte. Il précise qu'il est prêt à collaborer à ce projet si l'ensemble des élus a une connaissance parfaite du dossier. Pour lui il ne faut pas précipiter les choses : il faudrait que l'architecte à la demande de la commune et sur les propositions faites par M. GUTH revoie les pièces de certains lots, car il pense qu'une économie d'au moins 60 000 € HT est possible. Il faudrait ne pas attribuer certains lots et relancer une consultation. Compte tenu des délais imposés pour la fin des travaux pour obtenir les subventions, il faudrait également solliciter un report de délais auprès de la CeA et de la Région.

M. le Maire répond que la commune a déjà perdu beaucoup de temps sur ce projet notamment puisqu'il a fallu déposer deux ans de suite un dossier de subvention DETR (qui a été refusé par deux fois), que pendant les travaux des avenants (positifs et négatifs sont toujours possibles) pour rectifier certaines prestations, que l'architecte à toute sa confiance, que l'architecte travaille en collaboration avec le bureau de contrôle et le SIS (obligations réglementaires et obligatoires de certaines prestations). Il aurait fallu intervenir au moment de la rédaction des pièces-marchés. Ce soir, la commune doit débattre de l'attribution et il propose la création d'une commission ad hoc composée de 3 personnes, à savoir M. SCHNEPP, M. GUTH et un représentant de l'ASCA (exploitant du local). Cette commission sera hebdomadairement l'unique interlocuteur de l'architecte au travers de Mr SCHNEPP. Cette commission fera office en quelque sorte d'AMO pour la commune. En outre, il y a lieu de prévoir d'urgence un rendez-vous sur place entre la commune, l'architecte, le bureau de contrôle pour le PC Modificatif.

M. le Maire clôt les débats et propose de passer au vote pour l'intégralité des lots, tels que présentés sur le diaporama.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique,

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal n° 2023-76 du 28 novembre 2023 approuvant l'opération d'extension du musée des machines agricoles d'antan (PADA) avec un coût revu, autorisant la consultation, approuvant les demandes de subvention et la signature des documents afférant à la délibération,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (MAPA) envoyé à la publication le 18 mars 2024 et fixant au 10 avril 2024 à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et transmis aux conseillers,

Considérant que les offres reçues, selon la procédure adaptée d'appel d'offres, ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique 60 %
- Prix 40 %

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres,

Vu les propositions de la commission « appel d'offres » réunie le 13 mai 2024

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies,

Après en avoir délibéré,

- ENTERINE les propositions faites par la Commission d'Appel d'Offres
- DECIDE d'attribuer l'ensemble des travaux aux entreprises les mieux-disantes comme suit :

N° du lot	Désignation	Entreprise	Montant € HT (base)
1	Terrassement Démolition Gros Oeuvre	Diebolt TP de Marmoutier	45 545,20
2	Structure Bois Bardage et Etanchéité	PK Concept de Woerth	65 900,-
3	Electricité	GTE Reifsteck de Traenheim	27 572,25
4	Plafonds suspendus Platerie Cloisons	SARI de Illkirch Graffenstaden	51 735,-
5	Menuiserie intérieure bois	Menuiserie Rohmer de Durrenbach	24 867,-
6	Menuiseries extérieures	Heitz de Holzheim	17 343,-
7	Peinture et revêtement muraux	Décopeint de Kilstett	18 920,-
8	Revêtement de sol	SOCOBRI d'Otterswiller	3 280,-
9	Signalétique	REPERES – Fédération des aveugles d'Alsace de Lampertheim	2 996,-
TOTAL			258 158,45 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024 (opération 202101 – Allenwiller Musée hangar mat agric ancien).

- DECIDE que si la somme concernant le « mécénat » promise par la Sté KUHN de Saverne est encaissée (100 000 €), les options devant permettre la construction d'une trame complémentaire couverte et close seront actionnées et les travaux attribués seront donc :

N° du lot	Désignation	Entreprise	Options activées	Montant Total du marché € HT (base + options))
1	Terrassement Démolition Gros Œuvre	Diebolt TP de Marmoutier	13 955,70	59 500,-
2	Structure Bois Bardage et Etanchéité	PK Concept de Woerth	49 410,-	115 310,-
3	Electricité	GTE Reifsteck de Traenheim	0	27 572,25

4	Plafonds suspendus Platerie Cloisons	SARI de Illkirch Graffenstaden	0	51 735,-
5	Menuiserie intérieure bois	Menuiserie Rohmer de Durrenbach	0	24 867,-
6	Menuiseries extérieures	Heitz de Holzheim	0	17 343,-
7	Peinture et revêtement muraux	Décopeint de Kilstett	0	18 920,-
8	Revêtement de sol	SOCOBRI d'Otterswiller	0	3 280,-
9	Signalétique	REPERES – Fédération des aveugles d'Alsace de Lampertheim	0	2 996,-
TOTAL			63 365,70 € HT	321 524,15 € HT

Dans ce cas, les crédits seront prévus au budget primitif 2024 (opération 202101 – Allenwiller Musée hangar mat agric ancien) par décision budgétaire modificative suivante :

Budget primitif 2024 – Section investissement

Dépenses

Compte 2313 Opération 202101

Constructions en cours

+ 100 000 €

Recettes

Compte 1328 Opération 202101

Autres subventions

+ 100 000 €

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération y compris les avenants au marché de maîtrise d'œuvre et les demandes d'urbanisme le cas échéant
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives aux subventions obtenues ou à venir.
- CHARGE le Maire de contacter les différentes instances (Cea et Région Grand Est) afin d'essayer d'obtenir un report du délai de fin de travaux (initialement fixé au 31/12/2024).
- PREND ACTE
 - de la création d'une commission (M. GUTH, M. SCHNEPP et un représentant de l'ASCA), intermédiaire entre la commune et l'architecte
 - qu'une réunion doit intervenir, sous 15 jours, avec le bureau de contrôle technique, le maître d'œuvre, le SIS du Bas Rhin (pompiers), l'exploitant (ASCA) et la commune

Pour : 12

Contre : 4 – Jean-Marc CHAMPEL, Vanessa FRIEDERICH, Béatrice LORENTZ (par procuration) et Larissa ROTH

Abstention : 4 – Jean-Jacques ANDRES, Julien GUTH, Véronique SCHALL et Sabine WAGNER

DCM 2024-51 : Urbanisme - Informations

Point 7

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'ALLENWILLER - Rapporteur : ANTONI Cathy

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
JAEGER PASCALE	4 rue de Salenthal	DP 06700424R0023	Changement des menuiseries et modification des ouvertures	ACCORD LE 02/04/2024
LERCH CHRISTA	16 rue de Romanswiller	DP 06700424R0024	Fermeture des ouvertures avec des agglos	ACCORD LE 18/04/2024
TROESCH PAUL	55 rue Principale	DP 06700424R0031	Changement de porte de garage	ACCORD LE 22/04/2024
STEINER CHRISTIANE	4 rue de la Bergerie	DP 06700424R0011	Rénovation de la toiture et de la charpente	ACCORD TACITE LE 14/05/2024
GROSS THIERRY	37 rue de Jetterswiller	DP 06700424R0032	Construction d'une pergola	ACCORD LE 27/05/2024
<u>Certificat d'urbanisme</u>				
MAITRE GIROUD	21 rue d'Obersteigen	CU 06700424R0008	En vue d'une vente	SIMPLE INFORMATION LE 02/04/2024
<u>Permis de construire</u>				
SCY DYNIM	Rue de la Bergerie	PC 06700423R0004 T01	Transfert du permis de construire	ACCORD LE 15/04/2024
<u>Permis de démolition</u>				
BLUM ELODIE	49 rue Principale	PD 06700424R0001	Démolition d'un abri de jardin	ACCORD LE 05/04/2024

Commune-déléguée de BIRKENWALD - Rapporteur : HEIM Claude

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
SCI DEIMOS	5 rue de la Chapelle	DP 06700424R0009	Installation d'un portail et portillon – Changement de clôture	ACCORD LE 04/04/2024
HALLER JULIEN	8 rue du Général Leclerc	DP 06700424R0004	Construction d'un poulailler et remplacement d'une clôture	RETRAIT LE 18/04/2024

ROST PATRICK	37 rue du Général Leclerc	DP 06700424R0021	Remplacement de toiture d'une annexe	ACCORD LE 22/04/2024
OSTERMANN MATHIEU	2 rue de l'Eglise	DP 06700424R0022	Pose d'un portail et portillon	REFUS LE 22/04/2024
MAMEAUX NICOLAS	2a rue de la Chapelle	DP 06700424R0026	Création d'un mur de soutènement et pose d'une piscine hors sol	RETRAIT LE 06/05/2024
<u>Certificat d'urbanisme</u>				
LAUTH MONIQUE	Rue des Champs	CU 06700424R0006	Information en vue d'un achat	SIMPLE INFORMATION LE 04/04/2024
<u>Permis de construire</u>				
CROMER JEAN-LUC	11 chemin de l'Etang	PC 06700424R0002	Reconstruction d'un chalet suite incendie	ACCORD LE 15/04/2024
MAMEAUX NICOLAS	2a rue de la Chapelle	PC 06700416R0014 M02	Modification des ouvertures	ACCORD LE 15/04/2024
<u>Permis d'aménager</u>				
DANNEL DOMINIQUE	Rue du Gal Leclerc	PA 06700424R0001	En vue d'une vente de terrain sur 2 lots	ACCORD LE 15/04/2024

Commune-déléguée de SALENTHAL - Rapporteur : AUER Maurice

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
FRIEDERICH FREDERIC	24 rue de la Fontaine	DP 06700424R0019	Pose d'une piscine semi-enterrée	ACCORD LE 23/04/2024
AUER MARIE LOUISE	11 rue Principale	DP 06700424R0033	Remplacement de la toiture	ACCORD LE 29/04/2024
<u>Certificat d'urbanisme</u>				
MAITRE CRIQUI	9 rue Traversière	CU 06700424R0009	En vue d'une vente	IRRECEVABLE LE 19/04/2024

Commune-déléguée de SINGRIST- Rapporteur : PAULEN René

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				

ZEHNER JEAN LUC	1 Impasse des Hussards	DP 06700424R0027	Ravalement du sous bassement	ACCORD LE 02/04/2024
WAGNER JACQUES	14 rue du General Leclerc	DP 06700424R0028	Modification de la toiture d'un abri de jardin	ACCORD LE 19/04/2024
MERGEN THIBAULT	4c rue des Jardins	DP 06700424R0030	Pose de brises vues	ACCORD LE 22/04/2024
ZAHNBRECHER EMMANUEL	11 rue de Reutenbourg	DP 06700424R0029	Installation d'une pergola	ACCORD LE 22/04/2024
WEBER FREDERIC	5 rue de Reutenbourg	DP 06700424R0025	Construction d'une piscine et d'un auvent	ACCORD LE 22/04/2024
WALTER SYLVIE	9 rue du Tunnel	DP 06700424R0018	Pose d'une pergola sur terrasse existante	REFUS LE 22/04/2024
CHESNE BENOIT	9 rue des Colchiques	DP 06700424R0037	Pose de panneaux photovoltaïques	ACCORD LE 16/05/2024
WALTER SYLVIE	9 rue du Tunnel	DP 06700424R0041	Pose d'une pergola ossature bois et toiture en tuiles	ACCORD LE 27/05/2024
<u>Certificat d'urbanisme</u>				
MAITRE JACQUIN-ARBOGAST	Lieu dit : Oberfeld	CU 06700424R0007	En vue d'une vente	SIMPLE INFORMATION LE 02/04/2024

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de ces communications.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2024-52 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Point 8

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
04/04/2024	2024/05	7 rue Principale – SALENTAL	Pas de préemption
12/04/2024	2024/06	Section B Parcelle 613 - Lieu dit : Kleinbirkfeld - ALLENWILLER	Pas de préemption

30/04/2024	2024/07	9 rue Traversière - SALENTHAL	Pas de préemption
07/05/2024	2024/08	21 rue d'Obersteigen- ALLENWILLER	Pas de préemption

2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Plus-value sur devis – Aménagement parking et accès forêt cinéraire suite à augmentation surface parking, mai réduction prix et chgt mise à disposition matériel	Riehl Paysages - Sommerau	1 418,24
Nettoyage par aéro-gommage et traitement partie basse Monument aux Morts Allenwiller	Eco Gommage de l'Est – Gamsheim	3 450,-
Remplacement couvertines murs abri bus Birkenwald et le long de trottoirs à Birkenwald	Ets Dogu – Marmoutier	6 200,-
Tondeuse autoportée Etesia	Bender Motoculture – Saverne	7 500,-
Taille Haie Stihl	Bender Motoculture – Saverne	500,-
Tondeuse Colombia	Bender Motoculture – Saverne	416,67
Nettoyeur haute Pression	Daniel Muller & Cie – Geispolsheim	2 917,50
Système de vidéosurveillance Allenwiller – Lavoir, Parking école et camions	Digit Alarm System - Guntzviller	2 626,10
Débrousailluse Stihl	Bender Motoculture - Saverne	885,-
Expertise mur de soutènement escalier église de Singrist	Allorbat - Sommerau	720,-

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

Pour : unanimité

Contre : --

Abstention : ---

DCM 2024-53 : Informations Diverses

Point 9

- M. GUTH signale qu'il avait abordé lors du dernier CM la problématique des cervidés notamment à Birkenwald. En effet des hardes composées du plus de 50 individus circulent sur le territoire et causent des dégâts. Certains propriétaires ont d'ores et déjà mis en place des clôtures adéquates. Il serait peut-être intéressant d'évoquer cette problématique avec les chasseurs lors d'une réunion à organiser.

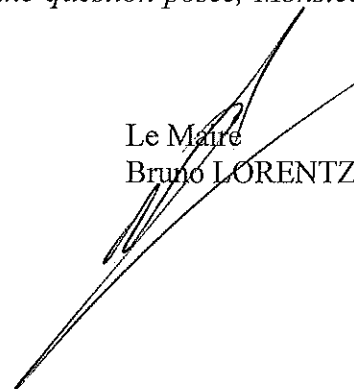
- Mme ANTONI donne quelques précisions quant à l'avancement du chantier « Forêt cinéraire » : le parking et l'accès jusqu'à l'entrée du site ont été réalisés. Il reste à faire le cheminement dans le site. Les plaquettes d'identification des arbres et des concessions doivent également encore être validées.
- M. le Maire informe le conseil :
 - que le dossier « micro-crèche » dans un local privé à Singrist est en bonne voie. M. GUTH souhaiterait obtenir confirmation que les enfants de Sommerau aient un accès prioritaire si cette structure devait ouvrir sur le territoire de la commune. Il souhaiterait également obtenir la position officielle de la CAF se positionnant contre la création concomitante d'une micro-crèche privée sur un terrain privé et la création d'une micro-crèche (privée ou associative) dans un bâtiment communal.
 - que samedi 2 juin 2024 à 9H30 la commune de Muttersholtz accueille le conseil municipal de Sommerau pour une visite de leur site cinéraire et de la cour d'école nouvellement aménagée – rendez-vous à 8H30 sur le parking de la mairie d'Allenwiller pour covoiturage.
- M. GUTH informe le conseil qu'une réunion a eu lieu ce matin en mairie en présence de M. Philippe BIRON, conseiller pédagogique (Education Physique et Sportive EPS), de Mme Pascale ZIMMERMANN, conseillère pédagogique départementale (Sciences et Education à l'Environnement et au Développement Durable – EEDD), de représentants de l'association des parents d'élèves La Marelle et du service technique de la commune, dans le cadre du dossier d'aménagement de la cour de l'école. Ce projet doit s'inscrire dans une réflexion autour de l'enfant et non-uniquement avec le point de vue des parents, des enseignants ou financier. La cour d'école doit être un outil pédagogique à part entière. Les conseillers pédagogiques souhaitent faire intervenir, en amont, les enfants en mettant à contribution l'équipe pédagogique...
- M. HEIM informe le conseil :
 - Qu'il y a eu, cette après-midi, une importante fuite d'eau à l'école de Sommerau (suite à un problème sur le chauffe eau) – une intervention rapide a permis d'éviter des dégâts importants.
 - Que le Président de la Comcom du Pays de Saverne, M. MULLER Dominique, est disposé à venir à la rencontre du conseil municipal, pour présenter et débattre de l'état d'avancement des travaux concernant la piste cyclable entre Romanswiller et Saverne

L'ordre du jour étant épuisé (point 2024-45 à point 2024-53) et aucune question posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.

Le secrétaire de séance
René PAULEN



Le Maire
Bruno LORENTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMERAU
LISTE DE PRESENCE
SÉANCE DU 29 MAI 2024

 ANDRES Jean Jacques	 ANTONI Cathy	 AUER Maurice	 BRUNNER Bruno
 CHAMPE Jean-Marc	<i>NE</i> DE LA HOGUE Arnaud	 FRIEDERICH Vanessa	 FRIEDRICH Jean-Louis
<i>à René</i> PAULEN <i>P</i> GUNTNER Patricia	 GUTH Julien	 HEIM Claude	<i>à Bruno</i> LORENTZ <i>P</i> JAEGER Jacqueline
<i>NE</i> JOCQUEL Julien	 KIEFFER Josiane	<i>à Vanessa</i> FRIEDERICH. <i>P</i> LORENTZ Béatrice	 LORENTZ Bruno
<i>NE</i> MOEBEL Christelle	 OSTERMANN Céline	 PAULEN René	 RENAULT Stéphane
 ROTH Larissa	 SCHALL Véronique	 WAGNER Sabine	

